

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 JUIN 2017

Le vingt-trois juin deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

**PRÉSENTS** : Michel TANKERE – Daniel CARTAYRADE – Didier BIAVA - -- Jean-Claude AZRIA - Philippe VERGNAUD – Mmes Mireille LUTZ - Patricia ARMAND.

**ABSENTS EXCUSES** : Barbara MONIN – Hervé VALLET – Corinne TUYTTENS

**PROCURATION** : Corrine TUYTTENS à Patricia ARMAND – Hervé VALLET à Daniel CARTAYRADE.

### ORDRE DU JOUR

---

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 19 mai 2017
3. Permis de construire – Chemin du Tour de Ville.
4. Acquisition de terrains – Rue Antoinette.
5. Courriers et questions divers.

La séance est ouverte à 18 heures 00 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER.

#### 2. Approbation du compte rendu du 19 mai 2017

Après lecture du compte rendu de la séance du 19 mai 2017, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

#### 3. Permis de construire – Chemin du Tour de Ville.

En présence de Madame DRU, propriétaire du terrain Chemin du Tour de Ville, Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire a été accordé avec un garage attenant à la maison.

Il rappelle également la délibération du 19 mai 2017, l'autorisant à engager une procédure pour non-respect du permis de construire octroyé en date du 19 novembre 2016.

Après de différents échanges, monsieur le Maire donne la parole à Madame DRU.

La propriétaire s'engage à effectuer les travaux de construction du garage dès réception des travaux de la maison, soit fin juillet 2017.

Après en avoir délibéré ;

Considérant que le permis de construire doit être respecté, que Madame DRU s'est engagée à démarrer les travaux dès la fin du mois de juillet 2017, le conseil municipal décide de poursuivre la procédure sans pour cela faire arrêter les travaux.

## **2. Acquisition de terrains – Rue Antoinette.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la réception des certificats d'urbanisme négatifs par Mesdames DENEUX et CARPENTIER concernant les terrains cadastrés A 483-A485-A488. Celles-ci ont souhaité être reçues en Mairie. Le rendez-vous a eu lieu le mercredi 14 juin 2017 à 17 heures 30 en présence de Madame Mireille LUTZ, Maire Adjoint et Monsieur Philippe VERGNAUD, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire a informé Mesdames DENEUX et CARPENTIER, qu'une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) avait été décidée par le Conseil Municipal en vue de l'acquisition des trois terrains cadastrés A483-A185-A488, pour y aménager des places de stationnement rendues nécessaires par la construction de la maison du village.

Après échanges, il a été convenu que la commune ne se porterait acquéreur que des lots B et C d'une superficie totale de 688 m<sup>2</sup> pour 50 000 €uros.

Madame DENEUX souhaite un prix de 60 000 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepterait le prix de 60 000 €uros, sous réserve que le chemin séparant les lots A et B soit ajouté au lot B et que la transaction n'intervienne que début 2018 et charge le Maire de faire cette ultime proposition à Madame DENEUX.

## **6. Courriers et questions divers.**

- a) Madame Patricia ARMAND, conseillère, rappelle que la fête du village aura lieu le samedi 14 octobre 2017. et non pas le 24 septembre 2017.
- b) A la demande de certains parents Chavençonnais, Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller, propose à l'ensemble du conseil municipal s'il serait possible d'équiper une aire de jeux pour les enfants. Une étude sera faite auprès d'organismes homologués pour réaliser ce projet. Reste à désigner un emplacement sécurisé.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30**

**Le Maire,**

**Michel TANKERE**